

Rapport de la commission des finances sur le préavis n° 14/2025 – Budget 2026

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission des finances (CoFin) s'est réunie les 3, 10, 17 et 24 novembre 2025. Le 10 novembre 2025, elle a reçu l'ensemble de la Municipalité et le boursier, M. Yves Sesseli, pour inspecter le budget 2026 en comparaison avec le budget 2025, selon le nouveau plan comptable MCH2.

La CoFin tient à souligner l'excellent travail du boursier, notamment pour sa présentation claire et précise lors de la séance du 10 novembre. Elle remercie l'ensemble de la Municipalité et M. Yves Sesseli pour les compléments d'information fournis au cours des différentes séances et par la suite.

Le présent rapport est construit en 3 chapitres :

1. Le premier chapitre propose quelques observations générales sur le budget, le plan d'investissement et les perspectives financières
2. Le deuxième chapitre présente les observations détaillées de la CoFin sur le budget présenté par la Municipalité
3. Le dernier chapitre présente les conclusions de la CoFin

1. Observations générales sur le budget, plan d'investissement et perspectives financières

a. Résultat et mise en perspective générale du budget

Le résultat du budget, tel que présenté dans le préavis de la Municipalité, présage de l'amélioration progressive attendue des finances communales au niveau du ménage courant, prévoyant un résultat de -1.3 MCHF vs -1.7 MCHF en 2024 (y.c. préavis de crédit supplémentaire voté en 2025). Ce résultat reflète les attentes de la Municipalité présentées dans les différentes évaluations des perspectives financières qu'elle remet régulièrement à la CoFin et dans ses communications au conseil.

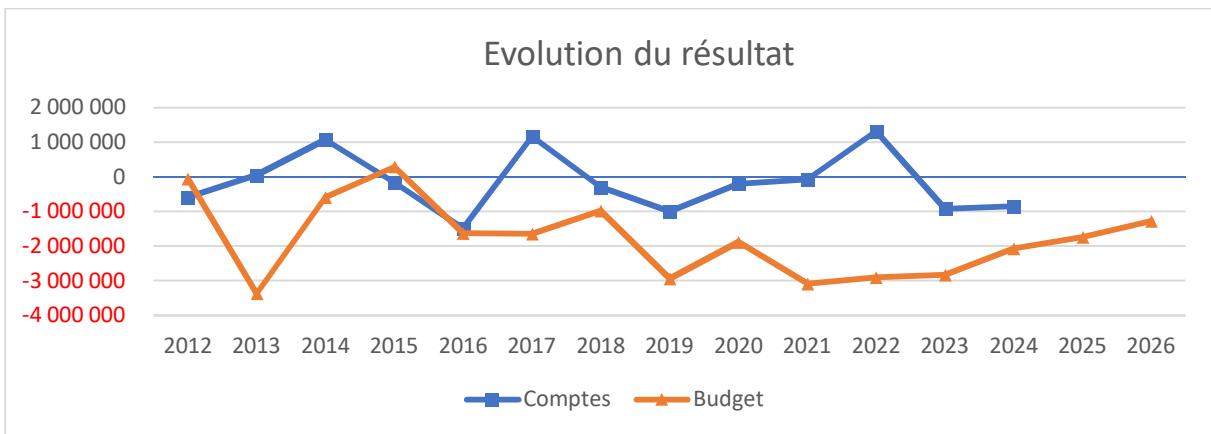
Pour 2025, l'amélioration du résultat est induite par les éléments principaux suivants :

- une amélioration attendue des recettes fiscales (+ 612'000 CHF de revenus / + 2 %)
- une diminution de la charge nette de la péréquation intercommunale (- 564'400 CHF de charges nettes / - 8 %) induite par une baisse globale de l'assiette de redistribution entre les communes du canton de Vaud

Néanmoins, ces améliorations ont été compensées en partie par :

- Une nouvelle augmentation des charges intercommunales (+ 217'100 CHF / + 3%) - en provenance principalement de l'APOL et l'ARAJEL
- Une augmentation de deux charges cantonales : la facture sociale (+125'900 / + 2%) et la contribution au trafic régional (+ 143'400 / + 17%)

Les charges maîtrisables sont globalement stables entre les deux années. Ces éléments sont détaillés dans le paragraphe 1.c.



En 2024, les charges et revenus avaient été impactés par la dissolution du fonds de dispense des abris PC et le versement du solde du fonds au canton. Cette opération est sans effet sur le résultat, mais celle-ci impactera significativement la marge d'autofinancement en 2025.

En conséquence, la marge d'autofinancement projetée pour 2026 (2.1 MCHF) est significativement supérieure à celle attendue pour 2025 (0.8 MCHF), et dans la tendance d'amélioration observée ces dernières années.

b. Mise en exergue des choix politiques en lien avec le programme de législature et impact sur le budget

La CoFin regrette que la brochure du budget remise par la Municipalité manque toujours de mise en perspective des choix politiques de la Municipalité, notamment ceux en lien avec son programme de législature, et leurs impacts sur le budget.

Néanmoins, certains choix ont été en partie présentés par la Municipalité en séance du 10 novembre 2025 à la CoFin. Cette présentation, les échanges avec la Municipalité et nos analyses nous permettent d'observer les principaux choix suivants :

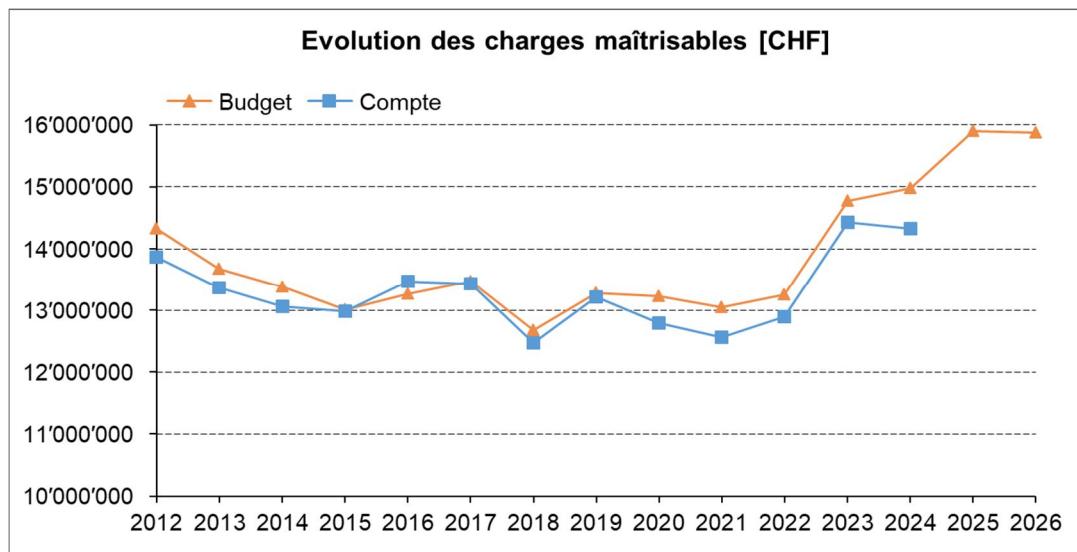
- Malgré l'amélioration des rentrées financières attendues, la Municipalité n'a pas augmenté les dépenses maîtrisables. Cette approche est à saluer dans la mesure où le résultat n'est encore pas à l'équilibre et la marge d'investissement encore largement insuffisante relativement aux investissements du patrimoine administratif à venir.
- Après plusieurs années d'accélération, le rythme de rénovation des bâtiments a été stabilisé et la Municipalité ne prévoit pas d'augmenter le budget d'entretien.
- La Municipalité a encore revu à la baisse les ambitions financières de soutien au développement durable, en relation avec le nombre de demande et le temps de traitement de ces dernières. En conséquence, elle n'a toujours pas mis en place la taxe votée par le conseil en 2022. Le montant alloué en 2026 baisse encore de 95 KCHF pour atteindre 135 KCHF. Ce montant pourrait être amené à remonter les années à venir.
- A travers le préavis présenté en date de l'examen du budget 2026, la Municipalité propose de mettre en place un nouveau système de filtration qui permettra à nouveau de distribuer l'eau de Cully. Cet investissement, considéré dans le budget présenté, permettra de diminuer significativement les achats d'eau à la Ville de Lausanne et d'augmenter d'autant la marge d'autofinancement pour le budget 2026.
- La mise en œuvre du plan lumière devrait se terminer en 2026, mais la baisse des coûts induite par la baisse de consommation ne se reflétera encore pas entièrement sur le budget 2025.

- Bien qu'en légère augmentation, le budget prévu dans les entretiens courants des routes est dans la lignée des années précédentes.

c. Evolution des charges «maîtrisables»

Après une hausse significative prévue pour 2025, les charges maîtrisables proposées au budget sont stables (- 22'700 CHF / - 0.1%). La CoFin observe que derrière cette stabilité, quelques variations qui se compensent peuvent être notées :

- Une augmentation des charges de personnel de 107 KCHF venant principalement d'une augmentation des cotisations sociales. A ce stade, la Municipalité n'a pas prévu d'engagement supplémentaire lié au passage de 5 à 7 Municipaux, ni lié à la diminution des heures de travail hebdomadaire avec le nouveau règlement.
- Selon les explications au paragraphe 1.b, une baisse significative des dépenses d'achat d'eau (-170 KCHF) à la Ville de Lausanne, si le préavis relatif est accepté.
- Selon les explications au paragraphe 1.b, un réajustement des distributions du fonds de développement durable (-105 KCHF).



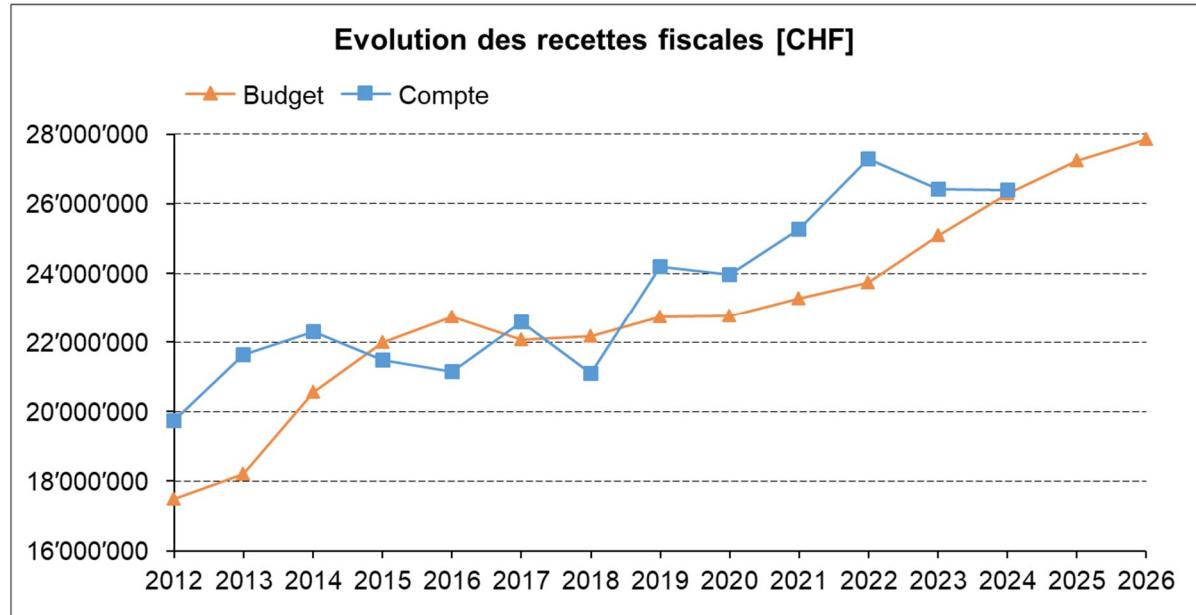
A noter un élément technique, la ventilation des charges maîtrisables a été modifiée à la marge entre MCH1 et MCH2. En conséquence, le montant de charges maîtrisables au budget 2025 indiqué dans la brochure du budget 2026 est supérieure (+312'000.-) au montant des charges maîtrisables 2025 de la brochure 2025, auxquelles doivent aussi être ajoutés les crédits supplémentaires votés en 2025.

d. Evolution des revenus

Comme indiqué dans la première section du chapitre, la Municipalité s'attend à une hausse des revenus fiscaux. Cette projection est soutenue par l'hypothèse d'une légère croissance de la population (+0,8%) et d'une légère augmentation de la valeur du point d'impôt par habitants (de 63.0 à 63.4 CHF/ +0.6 %), dans la lignée des années précédentes.

Depuis le budget 2024, la Municipalité avait pris une approche moins conservatrice que les années précédentes et cette approche a été maintenue. En conséquence, en 2024, les revenus fiscaux dans les comptes étaient plus proches du budget que pour les années précédentes. La CoFin est alignée avec cette manière de faire de la Municipalité quant à l'estimation des revenus fiscaux.

La Municipalité a porté à notre attention que le Conseil d'Etat a proposé de modifier la répartition de l'impôt sur les gains immobiliers entre le canton et les communes. En cas d'acceptation de cette mesure par le Grand conseil, la part communale de l'impôt sur les gains immobiliers pourrait passer de 42% à 23%. Les revenus fiscaux de la Commune budgétés diminueraient alors d'environ CHF 450'000.



e. Plan des investissements (communication 05/2025)

Selon la communication 05/2025, les investissements prévus pour 2025 continueront d'être importants avec un montant total estimé de 16.2 MCHF. Plus de la moitié de ce montant financera des préavis déjà votés par Conseil communal, et sont en partie des reports des investissements pas terminés les années précédentes. Il s'agit notamment de :

- la réfection de Temple 1 qui avait été retardée suite à des oppositions, puis des travaux plus compliqués que prévu comme expliqué dans la communication 03/2025 (CHF 2.5 mio. pour 2026 - préavis 17/2023)
- les aménagements de la place de la gare Cully (2.0 MCHF en 2025, en partie subventionné – préavis 08/2025) et du chemin des Courseboux (1.1MCHF en 2025 – préavis 07/2025)
- le début des travaux du CAD et des travaux de réfection des eaux usées et eaux potables dans le bourg de Grandvaux (1.4 MCHF en 2026 – préavis 03-2025)
- la fin des travaux de renouvellement de l'éclairage public (677 KCHF pour 2026 - préavis 19/2022)
- la suite de la réalisation des travaux de canalisation du secteur du chemin de la Branche / route de Crétaz 466 KCHF pour 2026 - préavis 11/2023

La Municipalité envisage, de plus, de proposer des préavis pour un montant total d'investissements de CHF 7.4 mio., dont les objets notables sont les suivants :

- Les nouvelles installations de filtration de l'eau pompée à Cully (1.0 MCHF - préavis 16/2025 soumis à votation en date d'examen du budget)
- Le lancement de travaux de rénovations de différents bâtiments communaux (2.7 MCHF), des travaux de rénovations pour le temple de Cully (600'000 CHF pour 2026)

- Différents travaux d'entretiens des routes et d'assainissements / mise en séparatif des eaux usées et eaux claires (2.6 MCHF pour 2026)
- Le lancement des études de rénovation / transformation des collèges (CHF 500'000.- pour 2026)

A noter que sur le total de 16.2 MCHF d'investissements prévus en 2025, la Municipalité s'attend à avoir des dépenses d'investissement net effectives de l'ordre de 10.5 MCHF (selon le tableau d'évolution prospective) tenant compte des subventions attendues (~2.5 MCHF selon le tableau des investissements) et de la capacité effective de la Commune à engager les travaux relatifs.

La Municipalité a un programme toujours très chargé et ambitieux depuis plusieurs années, mais les montants d'investissements restent systématiquement en deçà des montants envisagés. La CoFin n'a pas de raison de penser que cette approche soit différentes les années à venir. En particulier, alors que la Municipalité s'attendait à augmenter la dette brute de la commune d'environ 8.5 MCHF en 2025, celle-ci devrait au final rester relativement stable selon les projections de la Municipalité à la date de remise du budget.

La CoFin a pris connaissance avec satisfaction de la nouvelle classification des investissements selon un ordre de priorité des objets pas encore votés. Les objets ont été qualifiés par la Municipalité de 1 : «à faire et important», 2 : «à faire mais peut attendre» et 3 «à faire si l'opportunité se dessine».

Presque l'ensemble des nouveaux investissements prévus en 2026 sont considérés en priorité 1 (7.2 MCHF sur les 7.4 MCHF).

A noter aussi que sur les investissements envisagés, un tiers concerne le patrimoine financier et devrait si possible s'autofinancer, voire améliorer la situation financière de la Commune et un peu moins d'un quart devra être financé par des taxes affectées (eaux, déchets, ...) et le solde (43%) devra être financé par le ménage courant.

f. Perspectives financières

La Municipalité a présenté à la CoFin une mise à jour des perspectives financières (disponible aussi dans la communication 05/2025 – plans des investissements), sur la base du budget 2026, et de l'évolution des hypothèses impactant l'évolution des recettes et des charges.

Relativement aux dernières perspectives présentées lors des comptes 2024, la CoFin observe que :

- Les perspectives sur la marge d'autofinancement 2025 sont inchangées, reflétant des hypothèses sous-jacentes inchangées.
- Le niveau de la dette projeté est plus faible que prévu du fait que le solde financier (dépenses d'investissement – marge d'autofinancement) à fin 2025 devrait être significativement inférieur à ce qui était encore envisagé lors du bouclage des comptes 2024.

La Municipalité reste ainsi positive sur l'évolution des finances communales et s'attend, selon ses hypothèses, à une amélioration progressive de la marge d'autofinancement de l'ordre de 500 KCHF par année.

g. Observation sur le plan comptable MCH2

Le budget 2026 est le deuxième budget présenté sous le format MCH2, et le premier pour lequel la comparaison avec le budget précédent est faite avec le même modèle comptable.

Comme attendu et expliqué dans le rapport sur le budget 2025, des évolutions du plan comptable sont attendues dans les premières années. En outre, c'est la première analyse détaillée de la CoFin du budget avec ce nouveau plan comptable.

Une des attentes importantes de ce nouveau plan comptable est notamment de faciliter la comparaison des finances entre les différentes communes du canton. En cela, il relève d'une certaine importance.

Une des distinctions importantes que ce nouveau plan comptable introduit, est celle présentée dans le tableau récapitulatif de la p. 91 distinguant clairement le résultat d'exploitation, composé des revenus fiscaux et des charges administratives, du résultat financier, composé des revenus du patrimoine financier et des charges financières relatives. Dans ce cadre, la classification des bâtiments, entre patrimoine administratif, soutenant la gestion administrative de la commune, et les bâtiments du patrimoine financier – permettant à la commune de générer un revenu soulageant la charge fiscale des habitants, est un axe analytique mis en exergue par le plan comptable.

La CoFin a relevé deux points d'amélioration possible, qui faciliterait la lecture politique du budget :

- L'exploitation des bâtiments scolaires génère actuellement des coûts qualifiés de coûts administratifs, mais ces coûts sont refacturés à l'ASCL, générant un revenus locatif attribué au résultat financier. En conséquence la lecture du budget surestime les coûts administratifs, et surestime les revenus financiers. Dans les faits, le coût administratif effectif est celui de l'ASCL attribué à la commune. Cette distinction diminue largement la comparabilité de ce tableau de résultat entre communes. La CoFin recommande dès lors à la Municipalité de prendre contact avec le service des communes du canton pour déterminer la meilleure manière de faire sur cette classification des revenus pour faciliter la comparabilité et la lecture politique du budget / des comptes.
- En 2020, le bâtiment de l'ancien collège d'Aran a été transformé. Deux appartements ont été créées à cette occasion, mais le bâtiment est resté classé dans le patrimoine administratif. Bien que le bâtiment ait encore des fonctions administratives, il est majoritairement exploité en tant qu'immeuble de rendement (voir compte 02906, p.20 du budget). Il apparaîtrait dès lors plus cohérent de le classifier en tant que bâtiment du patrimoine financier – à l'image de l'Hôtel du Monde ou de l'Auberge du Raisin. Cette reclassification devant faire l'objet d'une décision du Conseil communal, la CoFin propose un amendement en ce sens dans le cadre de ce préavis dans les conclusions.

Pour rappel, plusieurs règlements de fonds devront être revus dans la mesure où ceux-ci ne sont plus compatibles avec le règlement MCH2. Ces évolutions doivent avoir lieu avant fin 2027 et seront progressivement amenées par la Municipalité ces prochaines années.

2. Observations détaillées par dicastère

Dans ce chapitre, la CoFin présente ses observations sur l'inspection détaillée du budget avec la Municipalité. Les observations sont faites par Municipal et seuls les chapitres pour lesquels la CoFin a une observation sont cités dans le rapport. La brochure fournie par la Municipalité donne déjà de nombreuses explications quant aux évolutions importantes, la CoFin n'y revient en principe pas dans son rapport.

a. Observations sur le dicastère du Municipal JC Schwaab

Ch. 61500 – Routes communales (hors voirie – comptes 61500.30XX.XX et 61500.3112.00)

La CoFin observe que les comptes relatifs à l'éclairage public sont désormais intégrés au chapitre des routes communales. Bien que la logique soit comprise par la CoFin, elle suggère à la Municipalité de distinguer spécifiquement dans ce chapitre les frais et revenus liés à l'éclairage publique. Cette suggestion fait l'objet d'un vœu de la CoFin dans les conclusions.

Le plan lumière devrait se terminer début 2027, année pour laquelle les amortissements commenceront.

Ch. 62 – Transport Public

Comme indiqué en introduction, la contribution de la Commune au trafic régional augmente significativement (compte 62900.3601.00). Cette augmentation est induite par une augmentation générale de l'offre régionale. A titre d'illustration, le nombre de trains en direction de Vevey passera de 2 à 4 par heures dès le 14 décembre 2025. La contribution de la Commune est déterminée ensuite par le nombre de gares CFF du territoire communal (4).

Un appel d'offre est en cours pour mettre en place un service de taxi à la demande (compte 62990.3130.02) remplaçant le taxi du jeudi (jour du marché). L'offre permettra aux habitants de la commune d'appeler un taxi pour une course entre leur domicile et une gare ou les centres de commerces de la Commune (bourg de Cully) pour un prix fixe (6.-), le reste du prix de la course étant pris en charge par la commune.

Ch. 71 – Approvisionnement en eaux

Le budget présenté a été fait sous l'hypothèse d'une acceptation du préavis 16/2025. Si accepté, l'achat d'eau à la Commune sera largement réduit permettant potentiellement de diminuer dans les années à venir la taxe sur l'eau potable.

Suite au départ d'un fontainier et son remplacement par un assistant, les frais de personnel pour ce chapitre seront diminués d'environ 55'000 CHF (compte 71000.30XX.XX).

Il est prévu un budget de 48'000.- pour refaire la fontaine sise à la rue du Temple 1 à Cully (compte 71010.3144.00).

b. Observations sur le dicastère du Municipal J.-P. Haenni

Ch. 0221 – Contrôle des habitants

Les émoluments pour les attestations d'arrivées (compte 02210.4210.02) étaient intégrés dans d'autres émoluments. De plus, le montant attendu a été revu à la hausse.

Ch. 9 – Finances et impôts (hors Immeubles du patrimoine financier - ch. 963)

Les impôts à la source (compte 91000.4002.00) concernent les impôts prélevés auprès des habitants avec un permis B ou L. Les impôts sur les frontaliers (compte 95000.4601.01) sont une ristourne des impôts prélevés par l'Etat français sur les travailleurs frontaliers. Le Canton reçoit le montant déterminé par les accords avec la France, et une part de cette ristourne est reversée aux communes en fonction de la masse salariale de frontaliers travaillant sur le territoire communal.

Les intérêts passifs (compte 96100.3401.00) au budget sont un peu plus faibles (- 4%) qu'au budget 2025. Cette diminution au budget provient du fait que la Municipalité prévoit une dette moyenne plus faible en 2026 qu'en 2025. Cette évaluation est soutenue par le fait que, comme indiqué au chapitre 1.e, la Municipalité s'attend désormais à une dette plus faible fin 2025 que fin 2024, et que l'augmentation de la dette attendue dans le budget 2026 reste plus faible que celle prévue dans le budget 2025. Enfin, les taux d'intérêts ayant baissé, le taux d'intérêt attendu pour les nouveaux emprunts devrait être plus bas que ceux prévus au budget 2025.

c. Observations sur le dicastère du Municipal J.-R. Gaillard

Compte 02200.3612.00 – Contribution défense anti-grêle Lavaux

Le groupement de défense anti-grêle n'a pas d'activité prévue en 2026, raison pour laquelle le budget n'est pas reconduit.

Ch. 02900 – Terrains

Les revenus locatifs (compte 02900.4470.01) correspondent à deux petits dépôts sis sur la commune. Ces revenus étaient au chapitre 02907 par erreur dans le budget 2025.

Ch. 3420 – Parc et Promenades

En 2025, le budget de Matériel d'exploitation pour les places vertes (compte 34200.3101.03) est en nette diminution : celui-ci avait été augmenté significativement en 2025 pour divers travaux spécifiques d'entretiens. Le budget présenté revient à un montant proche du budget 2024.

Ch. 61501 – Véhicules, Matériel, Outillage

L'achat de véhicule (compte 61501.3111.00) augmente de 38'000. L'achat du véhicule prévu en 2025 a été reporté au budget 2026. Un véhicule supplémentaire doit être remplacé suite à un accident lié à un défaut technique. A noter qu'une balayeuse devra probablement être aussi achetée. Un préavis sera alors présenté au conseil communal.

Ch. 77 – Protection de l'environnement, autres

Diminutions du matériel d'exploitation fourniture - Cimetières (compte 77100.3101.00) : les familles procèdent plus fréquemment à des incinérations, nécessitant moins de place par défunt pour lesquels la préparation doit être faite.

Ch. 82 – Sylviculture

Pour résoudre le problème de déficit récurrent, une solution est recherchée au niveau du groupement forestier (regroupant 6 communes) pour que la centrale des forêts (2 communes uniquement) s'y intègre et permette de plus répartir les coûts fixes.

Les subventions des cantons et concordats (compte 82000.4631.00) diminuent car il y aura moins de nouvelle plantation.

Ch. 8501 – Vignes

La CoFin relève que, depuis MCH2, les frais relatifs au réseau d'eau des vignes impute désormais le chapitre 8501 vignes et caves, gavrant le résultat affiché du chapitre Vignes et Caves de 106'000.- en 2026.

d. Observations sur le dicastère du Municipal J.-Y. Cavin

Ch. 7410 - Correction de cours d'eaux – Honoraires conseils externe - Compte 74100.3132.00

Suite à la réalisation de la carte des dangers hydrologiques, des études sont nécessaires pour les préavis qui présenteront les mesures à prendre.

Ch.76 – Lutte contre la pollution de l'environnement - Compte 76100.3910.00

Beaucoup de conseils sont prodigués par les employés communaux du service pour améliorer et contrôler les projets pour lesquels des subventions sont demandés.

Ch.79 – Aménagement du territoire – Compte 79001.3130.00

Les honoraires mentionnés concernent les enquêtes complémentaires qui font suite à l'adoption du Plan d'affectation communal, notamment l'élaboration des plans de limite des constructions.

e. Observations sur le dicastère du Municipal J.-P. Demierre

Ch.11100 – Police et sécurité publique – compte 11100.3612.00 Participation Police Lavaux

En complément des informations données, il est précisé que le passage à 6 unités permet une meilleure collaboration avec l'APOL, car des tournus sont désormais possibles. De plus, la hausse de la contribution à l'APOL est aussi consacrée à favoriser la relève par l'engagement d'apprentis.

Ch. 15000 - Service du feu – compte 15000.3612.00 Participation à SDIS

La hausse de la contribution reflète l'augmentation des interventions qui a nécessité l'engagement d'un assistant administratif à 20%.

Ch. 162- Défense civile- compte 16200.4510.00 Prélèvement fonds Dispenses Abri PC

L'explication se trouve en page 7 du préavis : la contribution de dispense de construction d'abris – c'est-à-dire le fonds y relatif – a été rétrocédée au canton. Celle-ci n'apparaît donc plus dans les comptes de notre commune.

Compte 74100.4479.00 – Revenus locatifs – Entreposage amarrage

Le revenu supplémentaire est la conséquence du doublement du prix des places sur les radiers pour bateaux.

Ch.85 – Industrie, artisanat et commerces – Compte 85000.3130.00 Prestation de service à des tiers

Quatrième édition du Forum qui a lieu tous les deux ans et qui convie toutes les entreprises locales à une rencontre pour favoriser les échanges.

f. Observations sur le dicastère du Municipal R. Bech

Ch. 2 – Formation

Plusieurs comptes de ce chapitre ont fait l'objet de reclassements, ce qui rend la comparaison avec les années précédentes plus délicate. Il s'agit notamment des comptes 21200 – Degré primaire et 21800 – Accueil de jour.

Ch. 54 – Famille et jeunesse

Compte 54500.3612.01 - ARAJEL – Préscolaire

On note une légère augmentation des coûts du préscolaire (+ 36'400.-), conséquence d'un nombre d'élèves concernés plus important.

Compte 54500.3612.02 - ARAJEL – Parascolaire

Ce compte se situe maintenant dans le poste « Accueil de jour » 21800.3612.02. En effet, il y a une distinction des charges entre les rubriques 218 » Accueil de jour » et « 54 « Famille et jeunesse » ; Les charges ARAJEL qui concernent les enfants scolarisés se situent dans le poste « Accueil de jour »

Ch.73 – Gestion des déchets

A noter que rien n'est prévu au budget 2026 pour financer les éventuelles mesures liées à un possible contre-projet à l'initiative déchets qui a été déposée. En effet, la votation ne pourra se faire avant juin 2026 et le texte, s'il est accepté par la population, entrerait sans doute en vigueur au 1^{er} janvier 2027.

Ch.84 – Tourisme

On note une augmentation des nuitées (compte 84000.4240.00) avec un effet notamment sur les charges de la Transport card (compte 84000.3604.00) car celle-ci est proposée systématiquement aux hôtes de passage dans la région.

g. Observations sur le dicastère de la Municipale E. Marendaz Guignet

En 2025, une volonté d'internaliser les tâches liées aux bâtiments avait été prévue mais ne sera pas encore réalisée. L'engagement d'un deuxième concierge devrait ainsi s'opérer en 2026 pour s'occuper des « petits travaux » dans tous les bâtiments de la commune. Pour ce qui est des tâches plus techniques, la commune désire engager un employé à 80% en plus du chef de service. Cet engagement avait déjà été projeté au budget 2025, mais n'a pas pu être réalisé.

Ch. 029 – Immeubles administratifs, non mentionné ailleurs

02901.3132.00 Salle Mariadoules (Malgré les astérisques dans le document budget, il n'y a pas d'explications aux pages 22-23)

Une création de 15KCHF dans le budget pour le poste « salle des Mariadoules » qui correspond à l'étude d'un système de chauffage pour la salle ainsi que le bâtiment de Commune de l'autre côté de la place du village.

35002.3144.01 Paroisse catholique

Diminution du budget concernant les entretiens des bâtiments et immeubles de 115KCHF. Réfection et entretien majeur exécuté en 2024-2025 permettant de revenir à un entretien « courant » raisonnable de 10KCHF.

CH. 963 – Immeubles du patrimoine

Pour rappel, et afin d'expliquer les divers reclassements dans le budget 2026 entre les postes *Travaux d'entretien, bien-fonds PF, entretien courant, bien-fonds et Autres charges des bien-fonds PF*. Ci-dessous un descriptif du classement selon MCH2.

3430 Travaux d'entretien, biens-fonds PF – Entretien courant des biens-fonds du patrimoine financier ne pouvant être porté à l'actif.

3431 Entretien courant, biens-fonds PF – Charges pour l'entretien des biens-fonds et installations du patrimoine financier ne pouvant être portées à l'actif tels que le service de conciergerie, le nettoyage, l'entretien de l'environnement, des pelouses et jardins, le déneigement, l'entretien des installations de chauffage, des ascenseurs, la technique du bâtiment, les appareils d'entretien, etc.

3439 Autres charges des biens-fonds PF – Primes d'assurance de bâtiments, primes d'assurance de responsabilité civile de bâtiments, alimentation en eau, électricité, taxes d'évacuation et d'épuration, taxes d'élimination des ordures, émoluments officiels, etc.

96301.3430.00 Auberge du Raisin

En plus des travaux d'entretien déjà connus pour ce bâtiment, un montant supplémentaire de 125KCHF est prévu afin de refaire la terrasse du Raisin. En effet, lors de divers sondages par les experts la solution proposée est de détruire la terrasse afin de la reconstruire aux normes d'aujourd'hui.

96323.3439.00 Sentier des vignes 1 – Maison De Watteville - Autres charges des biens-fonds – Assurances

Une coquille s'est glissée dans le budget, le montant est de 1'800.- et non pas 18'000.-. D'entente avec la Municipalité, la CoFin propose dans ses conclusions un amendement corrigeant cette erreur.

3. Conclusions

Bien que le résultat escompté du budget ne soit toujours pas à l'équilibre, la CoFin observe pour la troisième année consécutive une évolution positive du résultat attendu avec le budget 2026. Les rentrées financières devraient s'améliorer et la Municipalité propose un budget sans augmentation significative des charges maîtrisables.

La CoFin tient à rappeler le risque que le Canton conserve dans son budget une part plus importante de l'impôt sur les gains immobiliers au détriment des communes. A l'heure de conclure ce rapport, ce risque ne saurait être écarté définitivement. Le cas échéant, notre budget sera grevé d'un manque de revenus fiscaux de l'ordre de CHF 450'000, ce qui impacterait significativement le résultat et la marge d'autofinancement 2026.

En tablant sur une amélioration progressive des rentrées fiscales, soutenue par une économie en légère croissance, les perspectives financières sont toujours positives à court terme. Néanmoins, la marge d'autofinancement ne devrait encore pas être à la hauteur des besoins d'investissements envisagés dans les années à venir. Au vu du rythme effectif d'investissement, le niveau de la dette communale n'augmente pas de manière aussi significative qu'attendu, mais elle devrait continuer d'augmenter progressivement. La justification de la priorisation des investissements du patrimoine administratif restera de mise, alors que les investissements sur le patrimoine financier devront démontrer leur rentabilité économique.

a. Vœux précédents

La CoFin a formulé des vœux dans ses rapports sur les budgets et les comptes précédents. Le suivi de ces derniers est repris ici :

Vœux 2024.1 : *La CoFin souhaite que la Municipalité mette en perspective le budget relativement au programme de législature et aux choix politiques pour favoriser un débat politique et moins technique sur le budget.*

La Municipalité a fourni certaines informations dans sa présentation générale du 10 novembre à la CoFin, et dans les discussions par dicastère qui s'en sont suivies. Néanmoins, la CoFin reste encore sur sa faim et souhaiterait que cet exercice soit fait de manière plus couvrante, et prenne si possible encore plus de hauteur en lien avec le programme de législature. En outre, elle souhaite que cette mise en perspective soit aussi mise à disposition des Conseillers communaux dans la brochure présentant le budget.

Vœux 2024.2 : *La CoFin souhaite que la Municipalité puisse présenter une vue rétrospective de l'évolution des coûts d'entretiens et de conciergerie des bâtiments, tant il apparaît que ces éléments ont été renforcés d'ici le prochain budget*

La Municipalité a fait savoir en séance du 10 novembre qu'elle reviendrait auprès de la CoFin avec ces éléments.

Vœux 2025.1 : *La Commission des finances souhaite que la Municipalité établisse un processus normé (montant / pourcentage) de dépassement budgétaire, indiquant clairement dans quelles situations elle doit demander l'autorisation de la CoFin ou du Conseil communal relativement à un dépassement.*

La Municipalité a fait savoir en séance du 10 novembre qu'elle reviendrait auprès de la CoFin avec ces éléments

b. Nouveaux vœux

Dans le cadre de l'examen du budget 2026, la CoFin souhaite formuler trois nouveaux vœux.

Vœux 2025.2 : *La Commission des finances souhaite que la Municipalité étudie l'opportunité de revoir la classification des comptes des bâtiments du patrimoine administratif générant des revenus dans l'optique que le budget et les comptes reflètent au mieux le résultat financier effectif de la commune pour avoir une base la plus comparable possible avec les autres communes du Canton. Elle encourage la Municipalité à prendre contact avec le service cantonal dédié aux finances communales pour déterminer la meilleure manière de faire.*

Vœux 2025.3 : *La Commission des finances souhaite que les comptes relatifs à l'éclairage des routes fassent l'objet d'un chapitre distinct dans le nouveau plan comptable de la Commune. Si possible, cette modification pourrait avoir lieu dès le bouclage des comptes 2025.*

Vœux 2025.4 : *La Commission des finances souhaite que la Municipalité mette à disposition sur le site de la Commune les brochures de budget mises à jour dès lors qu'un amendement, ou un crédit supplémentaire, est voté par le conseil communal.*

c. Amendements

Dans le cadre de l'examen du budget 2026, la CoFin souhaite proposer 2 amendements au Conseil communal.

Amendement 1 :

La Commission des finances propose de sortir le collège d'Aran du patrimoine administratif et de l'intégrer au patrimoine financier.

Depuis la transformation du bâtiment avec deux appartements, la nature financière de l'usage du bâtiment prédomine sur les aspects administratifs restants. Cette classification serait plus logique et donnerait une lecture du budget et des comptes plus cohérente avec sa nature.

Amendement 2 :

96323.3439.00 Sentier des vignes 1 – Maison De Watteville - Autres charges des biens-fonds – Assurances : La CoFin propose de modifier le montant à 1'800.- au lieu de 18'000.-.

D'entente avec la Municipalité, selon l'observation faite au chapitre 2.g.

d. Conclusions du préavis

Fort de ce qui précède, la commission des finances invite le conseil communal de Bourg-en-Lavaux à accepter le préavis 14/2025 avec les amendements présentés au chapitre 3.c.

En conséquence de ces amendements, le récapitulatif du budget 2026 de la Commune de Bourg-en-Lavaux se présente comme suit :

Recettes totales	CHF 39'984'900
Charges totales	CHF 41'246'800
Excédent de charges	CHF 1'261'900

Bourg-en-Lavaux, le 26 novembre 2025

La commission des finances :

Christian Currat

Anne Baehler Bech

Chantal Ostorero

Nicolas Potterat

Stéphane Massy